

# Bulletin provincial



---

N° 06

2015

25 AOUT

---

Service des examens provinciaux

## EXAMENS PROVINCIAUX

—

**Objet :**      **Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement d'agent technique en Chef D9, contrôleur énergie, pour le département URE du STBC**

### **Recrutement – Appel à candidatures**

#### **1) Conditions de participation :**

- Etre belge ou citoyen de l'Union européenne
- Jouir des droits civils et politiques
- Etre de bonnes conduite, vie et mœurs
- Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relative au régime linguistique
- Posséder un diplôme de l'enseignement **supérieur de type court ou assimilé** (gradué ou bachelier) à orientation technique (utilisation rationnelle de l'énergie, construction, chauffage, électricité, etc.)

Afin d'éviter la surqualification, les candidats ne peuvent participer qu'aux épreuves de sélection dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils possèdent.

**2) Définition de la fonction :** agent technique en chef D9, contrôleur énergie.

Les missions du contrôleur énergie sont principalement axées autour d'un travail de terrain : observation, analyse, propositions d'amélioration, écoute, communication, logique, bon sens, etc.

Son travail est réalisé en priorité sur les sites et bâtiments du district auquel il est rattaché, en étroite collaboration avec les autres membres du département URE, le STBC, les directions et occupants des institutions provinciales, les sociétés de maintenance, etc.

Ses principales missions sont (non exhaustives) :

- Réaliser le relevé des paramètres physiques liés à l'énergie ;
- Gérer les compteurs d'énergie : listing, gestion des relevés d'index, remplacement de compteurs, etc. ;
- Réaliser les campagnes de mesures (températures, consommations, ...), analyser, interpréter et proposer des pistes d'amélioration ;
- Participer à l'analyse énergétique des bâtiments et installations, en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire composée des spécialistes du STBC (bureau d'études, districts, URE) ;
- Gérer les horaires d'occupation ;
- Proposer des plans d'actions sur base des constats réalisés sur le terrain ;
- Participer à la mise en œuvre des plans d'actions décidés par la structure URE ;
- Collaborer à l'évaluation des résultats des plans d'actions ;
- Participer à la gestion des plaintes des occupants ;
- Participer à la certification énergétique des bâtiments ;
- Participer à l'établissement des dossiers de demande de subsides UREBA ;
- Participer à la sensibilisation des utilisateurs aux mesures URE ;
- Etre acteur en matière de Développement Durable ;
- ...

### **3) Profil de compétences :**

#### Compétences générales :

- Faire preuve d'autonomie ;
- Etre organisé et méthodique dans le respect des procédures de travail mises en place par la hiérarchie ;
- Etre capable de travailler en équipe, de participer à une dynamique de groupe (collaborations et échanges de savoirs, savoir-faire, pratiques de terrain) ;
- Faire preuve d'empathie ;
- Avoir un sens de la communication aisé ;
- Etre à même de rédiger des rapports, notes et e-mails divers (fond et forme, orthographe) ;
- Avoir un esprit de synthèse ;
- Etre disposé à suivre, en permanence, l'évolution des techniques en utilisation rationnelle de l'énergie (veille technologique via documentations et/ou accepter d'être formé) ;
- Etre disposé à s'intégrer dans la démarche Qualité du STBC (processus, procédures, tableaux de bord).

#### Compétences spécifiques :

- avoir suivi une formation spécifique liée à l'URE (Conseiller en Energie, Responsable Energie, etc.) ET/OU disposer d'une expérience probante dans le domaine de l'URE constituant des atouts ;
- Avoir une bonne connaissance des techniques actuelles favorisant/permettant les économies d'énergie ;

- Avoir une connaissance en techniques spéciales (chauffage – électricité) ou avoir d’une expérience professionnelle dans le domaine concerné ;
- Etre capable de réaliser des mesures de consommations, températures, etc. ;
- Etre capable d’analyser et d’interpréter des résultats issus de graphiques, mesures, enregistrements, rapports, etc. ;
- Posséder des notions en techniques de construction est un atout ;
- Avoir une connaissance de la loi et des arrêtés régissant les marchés publics de travaux, services et fournitures ou accepter d’y être formé ;
- Maîtriser l’outil informatique : Word, Excel, notions d'Access.

#### **4) Rémunération annuelle brute indexée (à ce jour) :**

MIN: 32.296,64 €                      MAX: 47.068,17 €

Traitement annuel brut, à l’index 1.6084, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l’ancienneté acquise dans le secteur privé (6 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de statutarisation et d’évolution de carrière.

#### **5) Programme des matières de l’examen :**

L'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) d'une manière générale, et en particulier dans :

- les installations de chauffage (régulation, programmations, équipements techniques, températures intérieures, etc.),
- les installations électriques (relighting, cosinus phi, consommations cachées, etc.),
- l'eau (eau chaude sanitaire, points critiques, fuites, etc.),
- la sensibilisation des occupants.

Les outils à disposition : cadastre énergétique, comptabilité énergétique, campagnes de mesures de températures, analyse de consommations, audits / analyses énergétiques, etc.

#### **6) Déroulement des épreuves de l’examen :**

Une **épreuve écrite générale éliminatoire** portant sur les matières reprises ci-dessus et consistant en :

- des mises en situation ;
- des définitions.

Pour réussir l'épreuve, le candidat doit obtenir 60% minimum des points.

Une **épreuve orale spécifique éliminatoire** qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury et destinée à apprécier la motivation et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer.

**7) Dépôt des candidatures :**

Les candidats voudront bien adresser leur lettre de candidature, un curriculum vitae (CV), une copie du diplôme et une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des examens, Delta-Hainaut, avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons, pour le 11/09/2015 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves.

Les candidats qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen seront informés du motif du rejet.

La durée de validité des réserves de recrutement constituées à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Sur demande écrite, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement.

Les lauréats d'examen organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen. La dispense est accordée par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux chargé d'apprécier l'équivalence des épreuves.

Les lauréats ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrits dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, les documents suivants seront produits :

- un extrait d'acte de naissance timbré ;
- un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs ;
- une copie certifiée conforme du titre requis

Si ces documents révèlent, à ce moment que les conditions nécessaires ne sont pas réunies, le candidat ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 25 août 2015

*La Directrice générale provinciale f.f.,  
S. DURIEUX*